

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de l'Abitibi-Témiscamingue – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

▪ ***Une prévalence des incapacités un peu plus faible que dans l'ensemble du Québec***

En 1998, 16 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 12 % chez les 15 à 64 ans et de 43 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. On remarque que le taux d'incapacité des hommes de 65 ans et plus est plus élevé que celui observé dans l'ensemble du Québec (45 % c.¹ 39 %) alors qu'il est similaire chez les hommes de 15 à 64 ans (12 %). Par ailleurs, 16 % des femmes de la région ont une incapacité alors qu'au Québec, ce taux est de 18 %.

Les incapacités les plus fréquentes sont celles liées à l'agilité (9 %), à la mobilité (8 %), à l'audition (6 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (4,5 %). Toutefois, dans l'ensemble du Québec, c'est la mobilité qui vient au premier rang, avec un taux de 9 %. Enfin, près de 59 % de la population ayant une incapacité présente une incapacité légère et 41 %, une incapacité modérée ou grave, ce qui est comparable aux proportions notées au Québec (61 % c. 39 %).

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

- ***Les femmes et les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de celle-ci sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 36 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 43 % sont sans dépendance, mais néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 21 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. À titre comparatif, dans l'ensemble du Québec, 45 % des personnes avec incapacité vivent une situation de dépendance, 35 % sont sans dépendance, mais néanmoins limitées dans l'activité principale ou dans d'autres activités et 20 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité.

Dans la région, la moitié des femmes avec incapacité vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 23 % des hommes ayant une incapacité. L'indice de désavantage varie aussi selon l'âge : 51 % des aînés (65 ans et plus) vivent une situation de dépendance comparativement à 29 % des personnes de 15 à 64 ans. Enfin, environ la moitié des hommes et des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont sans dépendance, mais limités dans les activités.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception similaire de l'état de santé physique...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 35 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé physique comme étant moyen ou mauvais, ce qui est comparable à la proportion observée au Québec (36 %). Dans la population sans incapacité, seulement 7 % évaluent ainsi leur santé physique (c. 6 % au Québec).

- ***Mais une perception plus favorable de la santé mentale et moins de détresse psychologique***

Dans la région, 13 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 8 % des personnes sans incapacité de la région considèrent ainsi leur santé mentale (c. 6 % au Québec).

De même, environ 20 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique alors que le taux est de 28 % dans l'ensemble du Québec. Cette proportion est également de 20 % chez les personnes sans incapacité (c. 18 % au Québec). La détresse psychologique touche particulièrement les personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans chez qui 26 % se classent au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique. Ce taux demeure toutefois nettement plus faible que celui observé dans l'ensemble du Québec, soit 35 %.

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire, notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

- ***Un profil linguistique et socioculturel majoritairement francophone***

Dans la région, 72 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 24 % connaissent le français et l'anglais alors que 2,9 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, 0,6 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil régional est ainsi sensiblement différent de celui de l'ensemble du Québec où 60 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 30 % connaissent le français et l'anglais, 8 % ne connaissent que l'anglais alors que 2,3 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

De plus, seulement 2,1 % des personnes ayant une incapacité ont un statut d'immigrant alors que dans l'ensemble du Québec, c'est environ une personne sur dix qui a un tel statut (11 %). Enfin, 18 % des

personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable constitue ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

▪ ***Un revenu total moyen supérieur chez les hommes, mais inférieur chez les femmes***

Le revenu total moyen des hommes avec incapacité est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec (18 269 \$ c. 17 758 \$) alors que l'on observe le contraire chez les femmes (11 419 \$ c. 12 696 \$). Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (16 937 \$ c. 11 419 \$) que pour les hommes (30 385 \$ c. 18 269 \$). Notons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 67 % de celui des hommes avec incapacité.

▪ ***Plus de la moitié du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Dans la région, 57 % du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² alors que 31 % provient de revenus d'emploi et 12 %, d'autres revenus. Dans l'ensemble du Québec, c'est 52 % du revenu des personnes ayant une incapacité qui provient de transferts gouvernementaux. En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (80 %).

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

- ***Un peu moins de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre...***

La population avec incapacité de la région compte une proportion un peu plus faible de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que dans l'ensemble du Québec (28 % c. 30 %). Toutefois, parmi celle-ci, la pauvreté touche davantage les femmes (31 % c. 25 % des hommes) et les personnes de 65 ans et plus (33 % c. 26 % des 15 à 64 ans). À titre comparatif, c'est 17 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre.

Près de 63 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ dans la région comme dans l'ensemble du Québec alors que chez les personnes sans incapacité de la région, c'est environ 38 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation (71 % c. 55 %), tout comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

- ***Et moins de personnes vivent sous le seuil de faible revenu...***

La proportion de personnes avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu est moins importante dans la région (34 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est que de 16 % chez les personnes sans incapacité. Encore ici, les femmes sont, en proportion, nettement plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous le seuil de faible revenu (40 % c. 28 %).

- ***Mais plus de personnes se considèrent pauvres que dans l'ensemble du Québec***

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 46 % des personnes avec incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est nettement plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 38 %. Il est nécessaire de souligner, de plus, que c'est dans la tranche d'âge des 15 à 64 ans qu'on retrouve le plus de personnes avec incapacité se considérant pauvres ou très pauvres, avec un taux de 52 %. La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors que le quart d'entre elles s'estiment pauvres ou très pauvres (c. 23 % au Québec).

Enfin, dans la région, tout comme dans l'ensemble du Québec, un peu plus de 60 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation

depuis déjà cinq ans et plus. Cette proportion est de 45 % chez les personnes sans incapacité (c. 48 % au Québec).

▪ ***Une insécurité alimentaire comparable à celle observée dans l'ensemble du Québec***

Dans la région, 14 % des personnes ayant une incapacité (16 % des hommes et 12 % des femmes) vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec (16 % des hommes et 14 % des femmes). Seulement 4,4 % des personnes sans incapacité sont dans la même situation.

▪ ***Moins de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

Quelque 37 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu, en proportion, plus souvent de telles dépenses que celles ayant une incapacité légère (56 % c. 24 %), tout comme dans l'ensemble du Québec (52 % c. 32 %).

▪ ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes ayant une incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (37 %), seulement 10 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec). D'ailleurs, 22 % des personnes ayant une incapacité bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec.

Enfin, 16 % des personnes avec incapacité reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est légèrement supérieur au taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenue par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère (24 % c. 11 %).

Soulignons pour terminer que 90 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées (c. 92 % au Québec), entre autres, parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (39 % c. 36 % au Québec), parce qu'elles ne savaient pas que

cela existait (27 % c. 23 %) ou encore parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (20 % c. 31 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ ***Autant de solitude et d'isolement que dans l'ensemble du Québec***

Les personnes ayant une incapacité sont trois fois plus nombreuses à vivre seules que celles sans incapacité (24 % c. 8 %). Cette proportion est toutefois équivalente à celle notée dans l'ensemble du Québec, soit 24 %.

La population ayant une incapacité de la région compte cependant un peu plus de personnes mariées ou vivant en union de fait (57 % c. 54 % au Québec) mais autant de personnes veuves, séparées ou divorcées (26 %). Les personnes ayant une incapacité dans la région sont trois fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que celles sans incapacité (26 % c. 9 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes sont plus nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées (39 % c. 13 %) et moins nombreuses à être mariées ou à vivre en union de fait (49 % c. 66 %).

Enfin, les femmes avec incapacité sont moins nombreuses que celles sans incapacité à avoir des enfants à la maison (26 % c. 49 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

▪ ***Un meilleur soutien social...***

Près de 19 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 27 % dans l'ensemble du Québec). Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est également de 19 %. La situation est plus préoccupante chez les 15 à 64 ans avec incapacité où environ le quart (24 %) se situent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 31 % au Québec).

- ***Et une vie sociale plus satisfaisante que dans l'ensemble du Québec***

D'autre part, 14 % des personnes avec incapacité de la région sont insatisfaites de leur vie sociale. Dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 22 %. Encore une fois, ce sont les 15 à 64 ans qui affichent le taux d'insatisfaction le plus élevé, soit 19 % (c. 27 % au Québec). La même insatisfaction touche 12 % des personnes sans incapacité (c. 11 %).

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Environ 44 % des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes alors que dans l'ensemble du Québec, le taux est de 50 %. C'est 82 % d'entre elles qui en reçoivent (c. 90 % au Québec). Toutefois, environ 44 % des personnes nécessitant de l'aide ont des besoins non comblés, soit parce qu'elles n'en reçoivent pas ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle (c. 40 % au Québec).

Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (57 % c. 30 %). De même, les aînés le sont également plus que les 15 à 64 ans (56 % c. 38 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 11 % ont besoin d'aide personnelle, 26 % en ont besoin pour les tâches domestiques et 36 %, pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une

situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

- ***Un taux d'utilisation plus élevé, notamment chez les hommes et les aînés***

En 1998, plus du tiers des personnes ayant une incapacité (36 %) utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à en utiliser au moins une (39 % c. 33 %) alors qu'au Québec le taux d'utilisation est d'environ 30 %, tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (60 % c. 24 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***La moitié des personnes avec incapacité sont propriétaires***

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 51 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 41 % sont locataires et 8 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 44 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 46 % sont locataires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- ***13 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure***

Dans la région, 3,6 % des personnes ayant une incapacité sont confinées à la demeure et près de 10 % ont de la difficulté à la quitter sans toutefois y être confinées. Bref, au total, environ 13 % des personnes

avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure. Cette proportion est identique à celle observée dans l'ensemble du Québec.

Parmi les personnes non confinées à la demeure, 10 % éprouvent de la difficulté à la quitter pour de courts trajets de moins de 80 km (c. 9 % au Québec) et 13 %, pour de longs trajets de 80 km et plus (c. 15 %). Par ailleurs, un peu moins de la moitié des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est légèrement inférieur à la proportion observée au Québec (47 % c. 51 %).

- ***Une plus grande utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail***

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (76 % c. 66 %), mais nettement moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (1,1 % c. 16 %). À titre comparatif, 79 % des personnes sans incapacité de la région utilisent l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail et seulement 1,1 %, le taxi ou le transport en commun.

- ***Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne plus faible***

En 2000, 1 654 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 106 603 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise a donc fait, en moyenne, près de 65 déplacements durant l'année, soit 1,2 par semaine (c. 1,5 dans l'ensemble du Québec).

Près de 39 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et était ambulatoire (c. 30 % au Québec) et 29 % présentait une telle déficience et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 %). La clientèle ayant une déficience intellectuelle était aussi nombreuse à avoir utilisé le transport adapté que dans l'ensemble du Québec (26 % c. 25 %). D'autre part, seulement 1,8 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % au Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent 98 % des déplacements (c. 57 %).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

- ***Une intégration en service de garde plus faible que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 13 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ce qui représente 0,52 % des 2 500 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,93 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total est de 1,3 % en 2001-2002, ce qui est inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,5 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Près de 49 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 39 % sont en classe spéciale et 13 %, en école spéciale. Au secondaire, c'est 24 % des élèves handicapés qui sont en classe régulière, 70 % sont en classe spéciale alors que 6 % sont en école spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, plus nombreux à fréquenter l'école à temps plein que ceux du Québec***

Près de 55 % des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein dans la région en comparaison de 51 % dans l'ensemble du Québec. La proportion est de 59 % chez les personnes sans incapacité du même âge. À l'inverse, c'est 41 % des 15 à 24 ans ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec) alors que cette proportion est de 36 % chez celles sans incapacité.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, moins scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, 35 % ont moins de neuf ans de scolarité (c. 21 % au Québec) alors que 22 % ont complété des études postsecondaires (c. 28 %). De plus, 64 % se situent dans la catégorie de scolarité relative³ la plus faible alors que dans l'ensemble du Québec, 46 % se situent dans cette catégorie. Enfin, 39 % d'entre elles détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles (c. 52 % au Québec). Sur ce point, soulignons les faibles taux de diplomation des hommes et des femmes avec incapacité de la région ; en effet, le taux de diplomation des hommes est de 37 % (c. 52 % au Québec) alors qu'il est de 41 % chez les femmes ayant une incapacité (c. 52 %).

Il est toutefois important de noter que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que celles ne présentant pas d'incapacité : 35 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 14 % des personnes sans incapacité, 64 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 50 %, et 39 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 58 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

- ***Une proportion moins élevée de personnes à la retraite que dans l'ensemble du Québec***

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 29 % des personnes ayant une incapacité sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 24 % sont en emploi (c. 28 %), 29 % tiennent maison (c. 19 %), 13 % sont sans emploi (c. 15 %) et 3,9 % sont aux études (c. 6 %).

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité de la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les personnes ayant une incapacité sont nettement moins nombreuses à être en emploi (24 % c. 61 %) et plus nombreuses à être à la retraite (29 % c. 8 %).

▪ ***Plus de la moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail...***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, celles en chômage et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 54 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail (c. 51 % au Québec), 36 % sont en emploi (c. 43 %) et 10 %, en chômage⁴ (c. 6 %).

▪ ***Mais près de 53 % des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 48 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 18 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 %). Enfin, plus du tiers des personnes inactives (35 %) se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec). Bref, dans la région, près de 53 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

Pratique d'activités physiques et de loisir

Les activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (active et inactive) alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage).

- ***Un taux de pratique d'activités physiques de loisir plus élevé et...***

Dans la région, 71 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Ce taux de pratique plus élevé s'observe, tant chez les hommes (72 % c. 67 %) que chez les femmes (71 % c. 63 %) et tant chez les 15 à 64 ans (76 % c. 70 %) que chez les aînés (62 % c. 55 %).

Enfin, 35 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité demeurent toutefois plus nombreuses que celles avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine dans la région (47 % c. 35 %) comme dans l'ensemble du Québec (41 % c. 31%).

- ***Un taux plus élevé de pratique d'activités de loisir***

Dans la région, 80 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que physiques, ce qui est supérieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Encore une fois, ce taux de pratique plus élevé s'observe, tant chez les hommes (77 % c. 72 % au Québec) que chez les femmes (83 % c. 73 %) et tant chez les 15 à 64 ans (86 % c. 77 %) que chez les aînés (68 % c. 64 %).

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique de l'Abitibi-Témiscamingue montrent que la prévalence des incapacités y est plus faible chez les femmes et plus élevée chez les hommes, notamment chez ceux de 65 ans et plus. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, le revenu total moyen des hommes avec incapacité y est supérieur alors que chez les femmes, le contraire est observable. Aussi, on constate une proportion plus faible de personnes qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre, qui vivent sous le seuil de faible revenu, qui vivent une situation d'insécurité alimentaire ou encore, qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité. Par contre, la région affiche une proportion plus élevée de personnes qui s'estiment pauvres ou très pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et celles sans incapacité. Il faut souligner que les personnes avec incapacité présentent, en outre, une scolarisation plus faible que dans l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 54 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail bien que plus de la moitié d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité est difficile. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes. Par exemple, les femmes vivent plus d'isolement que les hommes avec incapacité. Elles sont aussi plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail.

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de l'Abitibi-Témiscamingue – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de l'Abitibi-Témiscamingue – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465

Téléscripteur : 1 800 567-1477

statistique@ophq.gouv.qc.ca

www.ophq.gouv.qc.ca